DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trois octobre deux mille vingt-deux

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 27 septembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIRS
31	4	0	4

Objet :
14 - Modification du tableau des subventions d'équipement Budget des Forêts

PRESENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Philippe TOURNIER-BILLON, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Patrick MERCIER, Pascal BAUDET.

EXCUSES : Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Jean-Charles de LEMPS (pouvoir à Julien MARTINEZ), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Alexandra ANTUNES).

ABSENTS : -

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Laurent HARMEL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Noël DUPONT, rapporteur, informe le Conseil municipal qu'une participation financière à hauteur de 70 000,00 € du budget des forêts pour le Budget Principal est inscrite au Budget 2022.

En effet, le passage fréquent de grumiers pour accéder aux parcelles forestières a dégradé la route communale de CHATONNAX. Les travaux de rénovation de voirie et de réseaux divers sont une compétence relevant du Budget Principal. C'est pourquoi le Budget Principal finance entièrement les dépenses pour les travaux de rénovation de voirie de la route de CHATONNAX.

Objet :
14 - Modification du tableau des subventions d'équipement Budget des Forêts

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à verser la participation financière de 70 000,00 € du budget des forêts aux travaux de voirie du Budget Principal,

- Précise que les crédits ont été prévus au Budget 2022 au chapitre 204.

Fait à Oyonnax, le 3 octobre 2022

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :
- par sa présentation en Préfecture le 05 OCT. 2022
- par sa publication le 04 OCT. 2022

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)